



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 89570

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le LAVIA (Limiteur s'adaptant à la vitesse autorisée). Il s'agit d'un système qui permet au conducteur d'adapter sa vitesse aux changements de limitation de vitesse qui rythment sa route. C'est un dispositif d'aide à la conduite qui peut fonctionner selon plusieurs modes : informatif, actif "débrayable" ou actif "non débrayable". Plusieurs associations souhaitent imposer le LAVIA sur tous les véhicules fabriqués en France. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ce judicieux système et sur l'idée de l'imposer aux véhicules fabriqués en France.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89570

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10515

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)